



**CERCLE DE TIR NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBF sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
www.ctnamurois.be

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 janvier 2012

La séance est ouverte par le président Michel BAUDINE à 19H53.

Présents : Michel BAUDINE, René DEPAYE, Jackie PLATEAU (f.f.), Alexandre BAIOCCHI, Philippe DEGHELT, Jules HENNAUT, Maurice ROSA, Philippe REES, Michel ROLAND (a.i.).
Excusés : André DUBUISSON, Jean-Claude DUBUISSON, Christian DENIS.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le P.V. de la réunion du 18 novembre 2011 est approuvé.

2. Permanences

Tableau de rôle en fin de rapport

3. Trésorerie:

a) Jackie Plateau communique les avoirs suivants à la date du 13 janvier 2012 :

	Compte à vue	Compte épargne	Compte-titres	TOTAUX
Crédit Agricole	60.143,22 €	45.424,83 €	50.000,00 €	155.568,05 €
Dexia	5.134,47 €	641,59 €		5.776,06 €
TOTAUX	65.277,69 €	46.066,42 €	50.000,00 €	161.344,11 €

b) Nous avons reçu les subsides de la Ville de Namur pour un montant de 2.170,00 €.

c) Une lettre de dénonciation anonyme est parvenue aux services de la T.V.A., mentionnant que : *«le club n'est pas privé vu qu'il accueille des personnes qui ne sont pas inscrites chez lui ainsi que des personnes qui ne sont pas tireurs, mais viennent pour y boire comme lors de concours avec des tireurs extérieurs et que depuis le changement de président, ce club n'est plus un club de tir mais un débit de boissons où il y est aussi vendu des charcuteries sèches, gaufres,...) »*

Petit rappel historique du Président : Lors de la réunion du 16/06/2010, A. Dubuisson avait fait part d'un récent communiqué de l'agence Belga faisant état d'un contrôle accru de l'Administration de la T.V.A. sur les asbl, celles-ci devant en principe être assujetties pour leur cantine (cafeteria) dont le chiffre d'affaire dépasserait (de mémoire) +/- 5.500 euros. A contrôler auprès de l'administration compétente. Nous avons alors décidé de nous assujettir à la TVA.

Lors de la réunion du 13/01/2011 Emmanuel SACRE précise qu'il a enfin reçu confirmation officielle d'un responsable de l'administration de la T.V.A. confirmant que le CTN n'est PAS assujetti à cette taxe et avait fait radier notre identification à la T.V.A.

Suite à cette dénonciation datant d'août 2011, nous avons reçu en date du 10/09/2011, la visite de deux agents de l'Inspection de recherche locale de Namur qui ont demandé de sortir un ticket récapitulatif de la caisse et ont rencontré Michel Baudine.



**CERCLE DE TIR NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
www.ctnamurois.be

Afin de pouvoir clôturer ce dossier de plainte, l'Administration de la T.V.A. a informé Michel Baudine que seules deux options s'offraient à nous :

- soit une déclaration sur l'honneur signée par tous les membres du C.A. mentionnant que nos installations sont seulement accessibles aux membres, licenciés, épouses et parents de jeunes.
- soit réactiver notre identification à la T.VA.

Face à la réticence ou refus de signer une telle déclaration par plusieurs membres du C.A., cette deuxième option sera sans doute choisie.

Philippe Rees conseille de contacter rapidement un avocat spécialisé en fiscalité.

Le C.A. se réserve le droit de porter plainte pour dénonciation calomnieuse.

- d) Dans l'affaire Michaël Dubois, Me Braibant nous a versé une somme de 139,21 € pour une récupération de créance ventilée comme suit : 289,21 € moins 150,00 € de provision.
- e) Afin de simplifier le travail du trésorier, le formulaire de récupération de frais est désormais scindé en deux modèles :
 - un modèle dédié aux frais de déplacements.
 - un modèle dédié aux achats de fournitures.

4. Secrétariat

- a) Le Département Requêtes et Affaires Sociales du Palais Royal nous a fait parvenir un courrier nous demandant des éléments probants afin de compléter notre dossier de demande d'appellation « Royale » pour notre club si nous désirions toujours obtenir cette appellation.
Le Président a répondu que nous éprouvions des difficultés pour réunir les documents nécessaires tout en s'excusant du retard, mais que nous avons toujours l'intention de mener ce dossier à terme.
- b) L'assemblée générale statutaire du CTN se déroulera le dimanche 8 avril 2012 de 9h à 12h au centre omnisports rue Camille Charlier, 11A à 5020 Flawinne. (A côté des terrains de football et de l'école de Flawinne)
Le Président est conscient qu'il s'agit du dimanche de Pâques, mais cette date était la seule disponible.
- c) Aucun membre n'est sortant et rééligible lors de cette assemblée, mais nous espérons toujours de nouvelles candidatures afin d'étoffer le Conseil d'Administration.
- d) Une mise à jour du R.O.I. va s'imposer afin d'être en concordance avec le règlement militaire. En effet, tous les avenants ont été regroupés en une seule convention engageant le permissionnaire. Certains calibres ou types d'armes (slug, chargement par la bouche...) se trouveraient de facto « hors convention ».
Le Conseil d'Administration marque son accord pour interdire le riot-gun.



**CERCLE DE TIR NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
www.ctnamurois.be

Pour ce qui concerne les armes à poudre noire une audience sera demandée auprès de Monsieur Luc Delhoux, ingénieur Major administrateur militaire Directeur afin d'obtenir un « gentleman agreement ».

- e) Seuls Michel Baudine et René Depaye sont habilités à la délivrance de certificats de fréquentation. Afin d'éviter toute ambiguïté quant au nombre de présences requises pour les délivrances d'autorisations ou contrôles quinquennaux, Michel Baudine s'est enquit auprès du service armes du Gouverneur de leur interprétation. Monsieur Alvarez demande un minimum de cinq fréquentations dans les six mois qui précèdent une demande pour les tireurs récréatifs. Les tireurs sous L.T.S. n'ont pas ce problème puisque leurs cachets attestent de leurs fréquentations. Monsieur Alvarez a également fait part à Michel Baudine qu'un nouveau modèle d'attestation de fréquentation serait d'application dans un futur plus ou moins proche. Ce nouveau modèle devra différencier les fréquentations par catégorie d'arme. Nous devons donc adapter notre système d'enregistrement des présences.
- f) Lors d'une précédente réunion la question s'était posée de l'éventuel intérêt d'une protection juridique pour les membres du C.A. Michel Baudine a demandé à deux compagnies, ARAG et DAS une estimation du coût d'une telle assurance. Les prix sont similaires et proches de 2.000 € par an. Sans compter qu'une période de stage de neuf mois à un an est nécessaire et que tout litige ayant une origine antérieure à cette période est exclu de la couverture. Il faudrait donc avoir versé environ 4.000 € de prime avant de pouvoir bénéficier d'une éventuelle couverture. Le coût/bénéfice d'une telle protection est donc jugé négatif et l'idée est abandonnée.
- g) Un contrat de volontariat a été remis aux personnes concernées. Ce contrat est à remettre complété et signé afin de nous permettre de tenir un registre de volontariat consultable par tout organisme habilité tel l' O.N.S.S.

Travaux

- a) Jules Hennaux n'a rien de spécial à signaler concernant les travaux à faire, en cours ou terminés.
- b) La réfection des pare-balles du stand 5 est en cours : les bois sont sciés mais il faudrait un peu de main-d'oeuvre pour le démontage en raison du poids des tôles d'Hardox.
- c) Stand 4 : Le C.A. est au fait des problèmes de sécurité concernant le Bowling Pin Shooting et étudie les solutions pour y remédier : reculer les quilles vers le piège à balle, mais quid du ramassage des douilles ? - Toit à revoir ? ...
- d) Nous avons demandé un devis pour le projet d'accès aux personnes à mobilité réduite. Celui-ci s'élève à un total de 7.360 € HTVA pour les 2 accès soit entre 8 et 9.000 €. Le subside reçu s'élevant à 4.500 € nous devons budgéter la différence.
- e) L'entreprise Sicli doit passer incessamment pour le contrôle annuel de nos extincteurs.



**CERCLE DE TIR NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
www.ctnamurois.be

f) Il est demandé au permanencier ou autre de membre de l'agrément de penser à relever de temps à autre la butte du couloir A du stand 5 afin de limiter les impacts directs dans la tôle.

Accès aux installations R.A.S.

Concours

a) Les dates des 11-12/08/2012 sont confirmées pour les concours Car/Fusil B.R. et Fusil d'Ordonnance. Les différentes tâches seront définies ultérieurement.

b) Le concours organisé par René Depaye (Pistolet libre 50 m) se déroulera comme d'habitude le 15 août 2012.

- surveillance : Jules Hennaut
- correction : René Depaye
- encodage : Michel Roland

N.B. : le 15 août tombant cette année un mercredi, le stand 5 ne sera pas accessible. Cette particularité sera rappelée lors de l'Assemblée Générale.

Site internet R.A.S.

Nouveaux membres

<i>Nom-Prénom</i>	<i>N°</i>	<i>Statut</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>N°</i>	<i>Statut</i>
DELAHAUT Alain	1471	MP	LUXEN Jean-Pierre	2626	MP
ALARDOT Julien	2612	JU2	LUXEN Robert	2627	MS
LESCOT Yvan	2613	MP	VAN DE POELE Patrick	2628	MA
PAQUOT-SERVAIS François	2614	JU2	PIRAPREZ Hervé	2629	MP
HICORNE Sebastien	2615	CA	HENRY Karl	2630	MP
RALET Damien	2616	MP	BRAEM Géraldine	2631	MS
HENSEN Jean-François	2617	MP	ATES Selman	2632	MP
GORREUX Jean-Claude	2618	MA	MOUYAU Marc	2633	MP
GORREUX Cédrine	2619	MP	VANDEVELDE Joseph	2634	MP
DANCKERS Pierre	2620	MP	DELCHAMBRE Catherine	2635	MP
FRIPPIAT Philippe	2621	MA	SEL Semih-Safâ	2636	JU1
LECLERCQ Francis	2622	MP	LAURENT Thierry	2637	MP
LECLERCQ Kervin	2623	MP	THÉRASSE Cédric	2638	MA
GHIOTTO Pierre	2624	MP	BOURNONVILLE Laurent	2639	MP
COLINET Maximilien	2625	MP			



**CERCLE DE TIR NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
www.ctnamurois.be

Tour de table

Le Président et le Vice-Président ont complété et renvoyé à l'URSTBf le formulaire
« Enquête Environnement ».

Rôle de permanence à la buvette:

MERCREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
11/01/2012	Hennaut Jules	14/01/2012	Depaye R / Hennaut J	15/01/2012	Baiocchi A / Dupont J-L
18/01/2012	Depaye René	21/01/2012	Rosa Maurice	22/01/2012	
25/01/2012	Roland Michel	28/01/2012	Rosa Maurice	29/01/2012	Deghelt Ph / Dupont J-L
01/02/2012	Hennaut Jules	04/02/2012		05/02/2012	Deghelt Philippe
08/02/2012	Depaye René	11/02/2012	Baiocchi Alexandre	12/02/2012	
15/02/2012	Verbelen Michel	18/02/2012	Rousseau Jean	19/02/2012	
22/02/2012	Roland Michel	25/02/2012		26/02/2012	
29/02/2012		03/03/2012		04/03/2012	
07/03/2012		10/03/2012		11/03/2012	
14/03/2012		17/03/2012		18/03/2012	
21/03/2012	Roland Michel	24/03/2012		25/03/2012	
28/03/2012		31/03/2012		01/04/2012	

A ce jour nous comptons 401 membres en règle et 67 personnes en cours de régularisation, soit un total de 468 membres.

La réunion est clôturée à 22H53.

La prochaine réunion se tiendra le 24 février 2012.

Michel BAUDINE
Président